

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



86/49

Allocution du  
très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures,  
à la 41ème session de  
l'Assemblée générale  
des Nations Unies

NEW YORK

Le 24 septembre 1986

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session et de vous assurer de l'entière coopération du Canada. Je voudrais également souhaiter au Secrétaire général un prompt rétablissement après l'intervention chirurgicale qu'il vient de subir. Son dévouement et son courage nous ont été source d'inspiration, et nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur sa direction éclairée.

Dans mon premier discours devant l'Assemblée générale, il y a deux ans, j'ai présenté le Canada comme étant un "ami" des Nations Unies. En réalité, nous sommes beaucoup plus que cela. Nous estimons que l'Organisation est essentielle à la sécurité du monde, et nous la défendons même quand elle agit de façon irraisonnée, quand elle suscite des sentiments d'indignation ou quand elle fait fausse route. Notre pays se classe au trentième rang dans le monde du point de vue de l'importance de sa population, mais il occupe la quatrième position sur le plan de la contribution financière au système des Nations Unies. L'engagement du Canada ne changera pas. Mais cet engagement du Canada - et celui d'autres pays qui partagent ces vues - ne peut à lui seul mettre les Nations Unies à l'abri d'une érosion de la respectabilité qui mine peu à peu l'organisation que nous avons édifiée afin d'unir le monde.

Quand nous nous sommes réunis l'an dernier pour célébrer le 40ème anniversaire des Nations Unies, nous nous sommes trouvés confrontés à une cruelle ironie: l'Organisation se révélait à la fois de plus en plus indispensable et de moins en moins efficace.

Lequel d'entre nous ne pourrait citer une longue liste de questions qui devraient être examinées et résolues dans cette enceinte, mais qui ne le sont pas? Lequel d'entre nous n'a pas songé à soumettre à cette instance tel ou tel problème mais s'en est abstenu, de crainte que le débat ne serve qu'à exacerber nos divergences? Nous savons d'instinct que c'est ici que doivent être débattus les problèmes qui ont une dimension globale, mais, souvent, nous ne les abordons pas. Cette carence est l'expression de notre crainte. Elle nous a conduits à chercher refuge dans une politique des blocs, dans le bilatéralisme et même à adopter des mesures unilatérales.

M. le Président,

Lors de la session de l'Assemblée générale le printemps dernier, il est apparu à l'évidence que certains d'entre nous n'étaient pas encore convaincus de la nécessité d'entreprendre des réformes. Pour ma part, je n'ai constaté ni recul marqué de la rhétorique ni grand progrès sur la voie du pragmatisme et de la recherche du consensus. Les seules exceptions - qui auraient dû être la règle - auront été les décisions prises par consensus sur la lutte contre le terrorisme et l'amélioration de la situation en Afrique. Mais même là, ce n'était guère qu'un début.

Je serais très heureux de pouvoir affirmer que nous avons déjà renouvelé notre engagement envers les buts fondamentaux de la Charte et revitalisé l'Organisation. On ne saurait s'attendre à un tel résultat en un an. Mais cette période est assez longue pour que des progrès puissent être accomplis. Nous avons au contraire aggravé la menace de faillite financière qui pèse sur l'Organisation et nous avons fait planer de nouveaux doutes sur sa pertinence.

Deux types de réformes, financières et politiques, s'imposent. La présente session entamera ses travaux par l'examen du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur l'administration et les finances de l'Organisation. Les 18 membres du Groupe ont droit à notre profonde gratitude.

Le Canada pourrait trouver à redire à certaines des recommandations du Groupe. Mais l'heure n'est pas aux débats stériles. Les recommandations qu'il nous a soumises devraient être adoptées sans modification et mises en oeuvre dans les meilleurs délais. Elles renforceraient les importantes mesures de réforme financière déjà prises par le Secrétaire général. Le domaine crucial qui doit faire l'objet d'un examen plus approfondi - à savoir le processus de planification et de préparation du budget - est éminemment controversé. De toute évidence, des divergences existent entre nous, mais il nous faut trouver un terrain d'entente, sans quoi tout le processus de réforme sera compromis. Notre acceptation, ou notre rejet, du rapport du Groupe des 18 constituera la pierre de touche de notre détermination à redonner à l'Organisation la capacité de s'acquitter de son mandat.

Nos budgets sont gonflés par une foule de programmes dépassés et mal conçus. Une révision en profondeur libérerait des ressources que nous pourrions consacrer à des besoins relativement négligés depuis longtemps. C'est le cas d'importants volets du développement, en particulier la promotion de la femme et la promotion des droits de la personne en général.

Il nous faut également résoudre la question des arriérés et des retenues, dont le total s'établit à 400 millions de dollars. Ce manque à percevoir a placé cette Organisation dans une situation très difficile. L'adoption d'un calendrier de remboursement, à échéances fixes mais prévoyant une certaine marge de manoeuvre, permettrait de résoudre le problème des arriérés. Mais la question des retenues revêt une plus grande importance encore. Comme vous le savez, ces retenues risquent de paralyser l'Organisation sur le plan financier cette année. Nous invitons les Etats qui procèdent à des retenues à suivre l'exemple de la République populaire de Chine qui, sans modifier des "positions de principe cohérentes", a annoncé le paiement d'un montant cumulé de \$4,4 millions qui avait été retenu.

L'adoption du rapport du Groupe des 18 et le versement des arriérés et des retenues ne résoudraient qu'à moitié les difficultés actuelles. En effet, un problème de fond se pose. Nous n'avons d'autre choix que de reconnaître que l'Organisation ne peut bénéficier d'un soutien mondial que si elle se montre efficace. D'aucuns s'imaginent peut-être que les difficultés disparaîtraient par enchantement si l'Organisation disposait d'abondantes ressources financières. En réalité, l'Organisation doit être réformée, sur le plan politique comme sur le plan financier.

Nous courons le risque de ne plus être qu'une caricature des espoirs exprimés en 1945. L'Organisation devait être une instance permettant d'arriver à des décisions difficiles; elle est devenue un moyen de les éviter. En présence d'une situation de crise, nous tenons d'interminables débats. Face à la nécessité de compromis audacieux, nous rédigeons des résolutions sur lesquelles un accord est impossible.

Nos populations sont sensées. Elles aspirent à la paix, à la prospérité et à la justice. Elles jugent les Nations Unies en fonction de ce que nous accomplissons ensemble, et non pas à ce que nous déclarons chacun de notre côté. Elles attendent une action concrète, et non seulement des discours. Elles entendent notre refrain constant au sujet de la nécessité de l'efficacité - mais si nous cessons nous-mêmes de nous écouter, nos populations vont bientôt faire de même.

Il nous faut commencer par des réformes administratives et financières. Eien sûr, il ne suffit pas de remettre de l'ordre dans notre maison pour que les problèmes du monde soient réglés - mais cela protégera et renforcera la seule organisation qui puisse y arriver. Le Canada est un ami résolu des Nations Unies, mais les Canadiens, qui font

eux-mêmes des sacrifices, ne veulent pas subventionner une organisation inefficace.

Les réformes se heurteront certainement à des résistances. C'est toujours le cas. Si nous ne les abordons pas avec vigueur, nous risquons de retomber dans les ténèbres dont nous sommes sortis animés de si grands espoirs en 1945.

Je ne puis croire qu'il soit possible à qui que ce soit dans cette salle d'envisager un tel avenir avec sérénité. Personne ici ne soutient que les Nations Unies, même après une réforme complète, pourront abolir le racisme, provoquer une prospérité économique mondiale, ou mettre immédiatement fin à tous les conflits régionaux. Néanmoins, nous savons tous combien les accords conclus par les Nations Unies peuvent contribuer à la paix, à la prospérité et au progrès social dans le monde. La résolution 242, la Convention sur le droit de la mer, la Déclaration et les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ne sont que trois exemples qui viennent immédiatement à l'esprit.

M. le Président,

En cette Année internationale de la paix, nous serons, plus que de coutume, jugés d'après nos réalisations dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Tous les membres de la communauté internationale applaudiront avec le Canada la relance du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le Président Reagan a fait état devant nous d'un échange de lettres avec le Secrétaire général Gorbachev sur de nouvelles propositions relatives au contrôle des armements. Nous accueillons avec satisfaction cette participation directe, ouverte, des deux leaders dans le processus de négociation. Les entretiens qu'ont eus la semaine dernière le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, et le Ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Chevardnadze, ont également contribué à améliorer le climat des relations entre les deux superpuissances. Nous pouvons tous nourrir l'espoir que la reprise, à Genève, des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements nucléaires et l'utilisation de l'espace permettra d'accomplir des progrès. Nous sommes encouragés par la plus grande souplesse manifestée récemment par les deux parties dans leurs efforts pour parvenir à l'objectif commun de réductions radicales des armes nucléaires - réductions qui permettront de renforcer l'équilibre stratégique et d'accroître la sécurité internationale.

L'accent qui est mis en ce moment sur la réduction des armements nucléaires ne devrait pas, cependant, nous faire oublier la nécessité de parvenir à des progrès similaires dans

le domaine de la limitation des armes classiques. Les résultats de la Conférence de Stockholm sur les mesures de renforcement de la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe, ont également renforcé le sentiment qu'un mouvement vers un renforcement de la sécurité et de la coopération dans les relations Est-Ouest s'est engagé. L'accord de Stockholm constitue un tournant car il donnera une nouvelle transparence et un nouveau caractère de prévisibilité à la conduite des affaires militaires en Europe. L'instauration de procédures convenues pour l'inspection sur place des activités aériennes et terrestres est une réalisation historique, qui pourrait avoir valeur de précédent pour d'autres négociations sur le contrôle des armements. Le Canada, qui a toujours préconisé des solutions constructives en matière de vérification, se réjouit tout particulièrement d'avoir contribué à ce résultat. Cet accord devrait faciliter un mouvement vers la négociation de mesures plus vastes de limitation et de réduction des activités militaires.

Ces signes d'espoir devraient encourager les Nations Unies à s'attaquer aux nombreuses et importantes questions dont elles sont saisies relativement au contrôle des armements. Les progrès réalisés dans un domaine peuvent en amener dans d'autres.

Le Canada fera tout son possible pour que l'on parvienne à une interdiction des armes chimiques. Nous continuerons d'oeuvrer en vue de garantir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous avons aussi l'intention de participer de façon active au renforcement du Traité sur la non-prolifération. Le Canada se prononcera à nouveau en faveur d'une interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit là d'un objectif fondamental en direction duquel des mesures concrètes peuvent et doivent être prises dès maintenant. Le Canada accueille avec satisfaction les assurances données par le Président Reagan à l'effet que les Etats-Unis sont disposés à ratifier le Traité sur la limitation des essais souterrains des armes nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques et, par la suite, à prendre d'autres mesures en vue de limiter davantage les essais nucléaires et, dans une dernière étape, y mettre fin.

Nous demandons instamment à toutes les nations de coopérer et de participer à la mise au point des techniques de vérification nécessaires à l'instauration de la confiance permettant la ratification de ces accords, et qui nous permettront de préparer les mesures ultérieures que nous devons prendre dans tous les domaines du contrôle des armements. Car la vérification, loin d'être une seule question de capacité technique, suppose la volonté politique de parvenir à un accord sur l'application de technologies et de techniques.

Dans cet esprit, et en coopération avec d'autres délégations, le Canada continuera d'oeuvrer avec vigueur en vue de l'accomplissement de progrès concrets en matière de vérification.

Les Nations Unies ont une autre tâche d'importance critique à accomplir, à savoir soutenir le système international d'échanges et de paiements, actuellement mis à rude épreuve, et stimuler la croissance dont le besoin est si criant dans une grande partie du monde en développement.

Nous assistons à certains progrès. Le Canada est encouragé par une évolution positive dans la mise au point du plan Baker, et par la décision des participants au Sommet économique de Tokyo de coordonner plus efficacement leurs politiques économiques. Nous nous sommes tout particulièrement réjouis de ce que l'unanimité se soit faite au sein du GATT sur le lancement d'une nouvelle ronde - la ronde de l'Uruguay - de négociations commerciales multilatérales. Nous nous félicitons de ces manifestations d'une prise de conscience de plus en plus forte de la nécessité de la concertation dans la recherche d'un système économique international qui soit solide et équitable.

L'Organisation des Nations Unies a été créée en vue d'instaurer un monde plus humain. Les droits de l'homme les plus fondamentaux, qui sont consignés dans la Charte et dans les documents des Nations Unies, font l'objet, dans plusieurs pays membres, de violations systématiques et flagrantes. Les rapports d'Amnistie internationale équivalent à une inculpation de notre époque. En Afghanistan, un peuple entier a été tyrannisé et des millions d'Afghans sont maintenant réduits à l'état de réfugiés. Chaque jour des gens sont torturés et tués, partout dans le monde, du seul fait de leurs convictions politiques et religieuses.

L'un des faits les plus déprimants, depuis la dernière session, a été la détérioration de la situation en Afrique du Sud. Le gouvernement de ce pays s'est obstinément refusé à démanteler l'odieux régime d'apartheid et à adopter un système qui garantisse l'application des droits de l'homme à l'ensemble de sa population. Défiant l'opinion internationale, et aveugle à la raison, il a imposé un état d'urgence draconien. Des centaines de gens ont trouvé la mort et plus de 10 000 personnes sont maintenant détenues.

Les mesures répressives du gouvernement sud-africain ne peuvent avoir d'autre effet que d'accroître la violence et ne peuvent que se solder par un cataclysme qui causera d'amères souffrances à tous les Sud-Africains - blancs et non-blancs. Ce serait une tragédie pour un pays si abondamment pourvu de ressources humaines et matérielles.

Le Canada a oeuvré en vue d'intensifier les pressions de la communauté internationale contre l'apartheid, et il a contribué à mobiliser les capacités particulières du Commonwealth en vue d'essayer de mettre fin à la destruction de l'Afrique australe. Le Canada applique toutes les sanctions convenues à Londres le mois dernier par les dirigeants de six pays du Commonwealth. Toutefois, les pressions ne seront pleinement efficaces que si la communauté internationale fait front commun et je demande instamment à tous les pays, particulièrement à ceux qui entretiennent d'importantes relations économiques avec l'Afrique du Sud, de mettre en oeuvre d'urgence de nouvelles mesures concrètes.

M. le Président,

Le terrorisme international nous menace tous et il nous faut agir de concert pour le combattre. Les Nations Unies, agissant d'une façon qui devrait caractériser toutes leurs activités, ont énoncé cet objectif et répondu à ce besoin au cours de l'année qui vient de s'écouler. Tous les Etats membres sont d'accord sur la menace que pose le terrorisme international. Pendant la dernière session, le Conseil de sécurité a condamné à l'unanimité et sans équivoque tous les actes de prise d'otages et d'enlèvement. A cette même session, l'Assemblée générale a condamné d'une seule voix tous les actes, méthodes et pratiques terroristes. L'Organisation a alors donné sa pleine mesure.

Ces déclarations doivent, bien entendu, être assorties de mesures concrètes et précises. Le Canada a pris, auprès de l'Organisation de l'Aviation civile internationale, une initiative visant à consolider la structure du droit international contre le terrorisme. Nous proposons d'établir un accord en vertu duquel toutes les parties s'engageraient à poursuivre ou à extradier toutes les personnes qui commettent des actes de violence dans les aéroports internationaux. Je suis sûr que la communauté internationale appuiera entièrement cette initiative. Je suis persuadé également que la volonté collective des membres des Nations Unies, exprimée par des mesures concrètes de ce type, sera décisive dans notre lutte commune contre ce fléau de notre temps.

M. le Président,

Je n'ai abordé que quelques-uns des problèmes dont l'Organisation devra débattre au cours de la présente session et de celles qui suivront. Pour difficiles qu'ils soient, je reste confiant dans la capacité des Nations Unies de répondre à nos besoins communs, et de le faire efficacement. Nous devons seulement lui en donner les moyens et lui indiquer l'orientation à suivre. Pour leur part, les Canadiens

souhaitent que les Nations Unies reposent sur de solides assises et soient à même de traiter les questions mondiales avec pragmatisme et efficacité. Durant cette session, la délégation du Canada s'efforcera de saisir toutes les occasions de se joindre aux pays qui partagent cette volonté en vue de la réalisation d'un tel objectif. Si j'ai traité longuement de la nécessité d'une réforme, c'est parce que j'ai la conviction qu'elle est encore à notre portée.

Pour conclure, Monsieur le Président, rien ne me paraît mieux indiqué que de rappeler les paroles de mon distingué prédécesseur et concitoyen, M. Lester Pearson. Lors de la dix-huitième session, en 1963, il avait déclaré "...Il reste que seule l'Organisation des Nations Unies est à notre service à tous. Elle réunit la seule assemblée mondiale capable de protéger et de faire progresser les droits, les libertés et le bien-être de l'homme, la seule capable de diminuer et de supprimer les causes de conflits... Elle le peut, mais il dépend de nous qu'elle joue ce rôle important et s'acquitte de ses grandes responsabilités. Un échec de l'Organisation est aussi celui des gouvernements qui en sont membres. De même, son succès est celui de toutes les honnêtes gens du monde entier."

Merci, M. le Président.